

Conseil Municipal

Séance publique du 8 octobre 2021 à 18 H

~~~~~

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*affiché le 15 octobre 2022 et publié sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.*

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à Mme Martine ALBERTI, Conseillère Municipale.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Patricia DEMAS - Régine DEREPAAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Mlle Mélanie THEUNIS.  
Messieurs Alain CARNINO - Franck EMELINE - Dominique FICARA - Jean-Robert LUCCIONI - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Angéline CAUVIN (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI (pouvoir à Magali IMBERT)  
Messieurs Honoré ACCHIARDI (pouvoir à José TOMICO) - Bastian MELLINGER (pouvoir à Emmanuelle HOFFMANN)

Membres absents :

Madame Jacqueline ROSTAN  
Monsieur Gilles FIGHIERA

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale

# ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour deux délibérations supplémentaires, portant sur :

- 1) 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France (16 au 18 novembre) : mandat spécial au Maire pour s'y rendre – prise en charge de frais de séjour
- 2) Prêt bancaire pour un montant de destiné à couvrir l'acquisition des deux immeubles appartenant à la famille BOCCARON

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'inscription de ces deux délibérations.*

M. le Maire confie la parole à M. Dominique FICARA, Conseiller Municipal, qui lui a fait part de son souhait d'informer le Conseil Municipal de sa volonté de démissionner de ses fonctions au sein de cette assemblée.

M. le Maire prend acte de cette décision qu'il regrette mais accepte comprenant les motifs de sa décision.

➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2021

Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ TRAVAUX :

- Point sur les travaux en cours

M. le Maire dresse la liste des travaux achevés, en cours ou à venir, menés par la Métropole Nice Côte d'Azur

- Le revêtement de la RM 901, entre le giratoire du Pont Charles Albert et celui d'après, adapté à l'environnement urbain, est terminé
- Les ralentisseurs implantés dans la traversée du village seront supprimés dès le 15 octobre prochain.
- Au droit du mur situé en aval du siège de l'entreprise SCOFFIER Frères ayant fait l'objet de travaux de confortement cet été, le tapis d'enrobé sera repris au début du mois d'octobre 2021.

### Les travaux communaux :

Gain énergétique : (remplacement des fenêtres du foyer rural et celles de la façade de la Mairie côté vallée du Var) :

Les devis sont signés pour un montant de 33 257 €, opération financée avec le soutien de l'Etat, dans le cadre du plan «France Relance» pour la somme de 26 605.60 €, soit à hauteur de 80 %.

La fourniture et la pose sont attendues au plus tard pour le mois de janvier 2022.

Aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie mutualisé avec l'Agence Postale Communale :

Cette opération sera décalée en septembre 2022 en raison de l'organisation des élections présidentielles et législatives prévues dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Logement du presbytère :

Les travaux de rénovation sont achevés. Cet appartement est mis en location depuis le 11 août 2021.

Chemin de l'école au parking de la Croix :

Cette opération est achevée. Il convient, cependant, de la compléter par un assainissement de ce vallon (enlèvement de gros détritiques) actuellement à l'étude par les services de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Tempête Alex – Dommages causés aux quartiers «La Clave» et «Collebelle»:

Le devis se rapportant à la réfection du chemin de la Clave et de l'ouvrage de franchissement du Latti, est signé pour un montant de 33 257 €.

Groupe scolaire «Les Espauvettes» et city stade:

Un revêtement du terrain de tennis est actuellement en cours d'étude. Il devrait être réalisé en synthétique respectant sa destination initiale.

Des adaptations seront également apportées, pour améliorer la sécurité des enfants.

Des améliorations seront réalisées sur le revêtement du jardin d'enfants, sur les escaliers qui le desservent.

Une plantation d'arbres sera pareillement effectuée pour ombrer cet espace.

Une solution sera également proposée pour pallier au ravinement des eaux pluviales.

Ancien Four à pain

Les travaux sont terminés.

Il pourrait ouvrir ses portes lors du marché des Bulles de Noël prévu le 5 décembre prochain. Les associations pourront l'utiliser si elles le souhaitent.

Appartement communal – Rue de la Parra (ancien gîte) :

Des travaux de rénovation seront entrepris pour une mise la mise en location de ce logement de type F3.

Jardin des plantes anciennes :

La phase 2 est terminée pour sa partie terrassement, ouvrages et canalisations. Les plantations seront définies dans un second temps, en respectant l'utilisation de végétaux endémiques.

- Conseil Départemental des A.M - Dotation cantonale d'aménagement 2021 modification du programme de travaux – Montant de la subvention allouée 90 000 € pour un coût de travaux de 128 571.43 € H.T

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de reporter d'une année le programme de rénovation du foyer rural et d'aménagement d'un espace «Tiers-lieu».

En effet, des travaux plus urgents s'imposent, déclinés dans le tableau ci-après. Ces derniers pourraient être ainsi subventionnés à hauteur de 70 %.

| Opérations                                                                                         | Montant H.T         | Montant T.T.C       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Réfection de la maison communale<br>Lieu-dit «La Ville»                                            |                     |                     |
| - Façade                                                                                           | 19 100              | 22 920              |
| - Travaux intérieurs                                                                               | en attente de devis | En attente de devis |
| Reprise de la canalisation d'assainissement<br>reliant la placette de l'Aiguille et la rue du Four | 18 120              | 21 744              |
| Jardin d'enfants – Citystade – reprise<br>revêtement, escalier et accès                            | 17 735              | 21 882              |
| Jardin d'enfants – Citystade                                                                       |                     |                     |
| - reprise du grillage                                                                              | 550                 | 660                 |
| - Ombrage plantation de muriers platane                                                            | en attente de devis | en attente de devis |
| - aire de pique-nique                                                                              | 1 900               | 2 280               |
| Groupe scolaire – peinture des locaux                                                              | 5 700               | 6 840               |
| Four communal                                                                                      | 20 445              | 24 534              |
| Court de tennis - revêtement                                                                       | en attente de devis | en attente de devis |

**DELIBERATION** est prise afin de modifier le programme de travaux présenté au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 intégrant les travaux précités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Copropriété 6 cour fleurie – convention de financement des travaux effectués dans les parties communes :

M. le Maire rappelle que lors de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 20 novembre 2020, les copropriétaires ont validé, à l'unanimité des voix, les devis présentés pour les lots 1 et 2 issus de la consultation organisée par le bureau AXYBAT, maître d'œuvre.

Ont été retenus :

- Lot 1 : entreprise HEDHILI pour un montant de 51 248 € TTC
- Lot 2 : entreprise HEDHILI pour un montant de 43 994.46 € TTC

Le Maire rappelle également que la Municipalité a proposé, compte-tenu de l'absence de finances disponibles du syndicat des copropriétaires, de préfinancer les travaux, sous réserve de remboursement par ledit syndicat.

C'est la raison pour laquelle un protocole d'accord transactionnel doit être conclu entre le Syndicat des Copropriétaires et la Commune de Gilette.

Cette convention prévoit que le préfinancement des travaux tels que définis dans le cahier des charges du bureau AXYBAT, sera assuré par la Commune de Gilette.

En contrepartie, le syndicat des copropriétaires s'engage notamment à procéder au remboursement de l'intégralité des sommes acquittées par la Commune, dans un délai qui ne saurait être supérieur à 24 mois à compter de l'achèvement des travaux.

**DELIBERATION** est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer ledit protocole

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### ➤ PARKING DU CHÂTEAU :

- Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Commune de Gilette et la Métropole Nice Côte d'Azur pour la construction du parking du Château

**DELIBERATION** est prise pour autoriser le Maire à signer le protocole désignant la Métropole Nice Côte d'Azur comme maître d'ouvrage unique pour les travaux suivants :

- Ensemble de voirie nécessaire à la réalisation du parking y compris et notamment les travaux d'éclairage public et de raccordement aux réseaux publics
- Les travaux de création des espaces verts
- La construction de la pergola
- La réalisation des espaces publics alentours
- L'agrémentation du parking : habillage et revêtement des façades, peinture intérieure

Répartition de la prise en charge financière :

Métropole Nice Côte d'Azur : 2 640 000 € TTC

Commune de Gilette : 690 000 € TTC

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

M. le Maire précise qu'une requête a été présentée le 29 septembre 2021, par M. Yves GABRIEL, devant le Tribunal Administratif de Nice en vue d'obtenir l'annulation du permis de construire accordé le 23 mars 2021 au bénéfice de la Métropole Nice Côte d'Azur. La Mairie et Direction Départementale des Territoires et de la Mer 06 maintiennent la décision et l'arrêté, et porteront devant le tribunal une action en réponse.

➤ ENFANCE ET PETITE ENFANCE :

- Caisse d'Allocations Familiales des A.M - Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles

**DELIBERATION** est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle Convention territoriale globale (Ctg) de Services aux Familles qui a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire regroupant les communes de Carros, Gattières, Gilette, La Gaude, Le Broc, Saint-Jeannet, à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Les négociations imposées ont eu pour seul but de préserver les aides déjà en place.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR :

- Adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille

**DELIBERATION** est prise pour approuver son adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Adhésion de la commune de Drap

**DELIBERATION** est prise pour approuver son adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Depuis la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE-m) est obligatoire lorsque les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées au moins trois années dans les cinq dernières. Ces ZFE-m ont pour objectif d'interdire l'accès aux véhicules les plus polluants dans un périmètre stratégique délimité au préalable, dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

La Métropole Nice Côte d'Azur ne dépasse plus les seuils limites européens depuis 2019, mais elle doit néanmoins réglementairement mettre en place une ZFE-m sur son territoire.

Les études ont abouti à ce que cette zone ne soit prévue aujourd'hui que sur le centre-ville de Nice. Toutefois, la commune de Nice étant en position centrale sur le territoire, les administrés de la commune de Gillette seront nécessairement impactés dans certains de leurs trajets.

Dans ce contexte, et conformément à l'article R.2213 1-0-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Nice Côte d'Azur invite les communes membres à prendre connaissance du projet d'arrêté et de l'étude réglementaire sur le projet entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre 2021 inclus.

Les observations et propositions recueillies seront ensuite étudiées par la Métropole, dans la perspective de la validation de l'arrêté définitif, prévu fin janvier 2022. Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de deux mois, (à compter du 16 septembre 2021) les avis seront réputés favorables.

**DELIBERATION** est prise afin de donner un avis favorable au projet d'arrêté municipal de la ville de Nice se rapportant à cette mise en place s'étendant sur la Promenade des Anglais, le Quai des Etats-Unis, le Quai Rauba Capeu et l'hyper centre de la ville de Nice,

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### ➤ LOCATIONS :

- Appartement occupé par M. Ludovic FAUBERG – 6 impasse du Pré

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de sécurisation de l'immeuble situé 6 cour fleurie ordonnés par décision du Tribunal de Grande Instance de Nice, il a été demandé aux occupants de quitter leur logement pendant la durée de ces travaux.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a accepté de louer à M. Ludovic FAUBERG l'appartement communal sis à Gillette – 6 impasse du Pré – et ce, dès le 22 mai 2021. Le montant du loyer mensuel est fixé à 360 €.

Cependant, M. Ludovic FAUBERG demande une remise pour la période du 21 mai 2021 au 31 mai 2021 car il s'est acquitté, auprès de son ancien bailleur, de son loyer pour la totalité du mois de mai 2021.

**DELIBERATION** est prise pour lui accorder une remise de 127.74 € correspondant à la période du 21 mai au 31 mai 2021, le locataire s'étant acquitté du loyer de son logement précédent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

- Adhésion au groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, la restauration de registre et de documents endommagés et/ou anciens

M. le Maire rappelle que les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations prises par les assemblées délibérantes, les arrêtés et les décisions pour assurer une conservation pérenne des documents.

En raison de la complexité du contenu technique des cahiers des charges et des procédures à respecter, le Centre de Gestion se propose d'assurer la coordination d'un groupement de commandes et ce, sans en être rémunéré.

**DELIBERATION** pour adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ 103<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES DE France – DU 16 au 18 novembre 2021) – MANDAT SPECIAL A M. LE MAIRE POUR S'Y RENDRE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS :

Le 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France aura lieu à PARIS du 16 au 18 novembre 2021. Cet événement, très intéressant, permet d'assister à des conférences, des forums et d'échanger sur des thématiques et des inquiétudes communes entre Maires et élus locaux.

Dans ce cadre, M. le Maire peut se voir confier un mandat spécial pour se rendre au congrès et ainsi représenter la commune.

Conformément à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce mandat spécial est accordé par le Conseil Municipal et donne droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ce déplacement.

**DELIBERATION** est donc prise afin de confier à M. le Maire un mandat spécial pour se rendre au 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**



➤ PRET BANCAIRE DESTINE A COUVRIR LA PART COMMUNALE RELATIVE A L'ACQUISITION DES DEUX IMMEUBLES APPARTENANT A LA FAMILLE BOCCARON :

Afin de financer l'acquisition de deux immeubles appartenant à la famille BOCCARON, situés 5 & 7 rue du Four et Rue du Tribunal, **DELIBERATION** est prise afin de souscrire un prêt bancaire de 99 500 € auprès du Crédit Mutuel sur une période de 15 années – taux : 0.85 %.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Sont abordés :

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

Un remerciement tout particulier est adressé aux participants du forum «Bien vieillir) qui a rencontré, grâce à la participation de nombreux acteurs, un franc succès le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Il est rappelé que le portage des repas aux personnes âgées est étendu à toutes les vacances scolaires.

Les visites de courtoisie ont repris afin d'entretenir le lien avec les Aînés.

Des animations auront lieu dans les EHPAD environnants par les adeptes de la danse en ligne.

*Fête de Noël :*

Cette année, les enfants de l'école confectionneront les cartes postales distribuées avec le panier de Noël qui est maintenu, cette année encore, en raison de la pandémie de la COVID 19.

Lundi 20 décembre à 15 H – salle multisport - spectacle «Douce France» offert à destination des séniors. Au cours de cette après-midi, un goûter sera partagé entre les convives qui pourront, s'ils le souhaitent, y participer en y apportant leurs réalisations culinaires.

Une collecte de jouets sera organisée pour soutenir les «Blouses Roses» pour Noël.

Rappel : Une réunion a lieu chaque vendredi matin de 8 H 30 à 9 H 30 réunissant, si elle le souhaite, l'équipe municipale. Chacun peut y participer en fonction de ses disponibilités.

La Mesta Chimie Fine – une rencontre, en présence des élus et des riverains, sera organisée prochainement dans ses installations pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement de cette usine.

Parc Naturel des Préalpes d'Azur – installation du panneau Relais Information au parking de la Croix.

La séance est levée à 19 H 40.

Le Maire  
Yann PRIOUT

